

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

POUR UN ARTICLE 49 RESPECTUEUX DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE - (N° 940)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 30

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, M. Mendes et Mme Berete

TITRE

Rédiger

ainsi

le

titre :

« visant à instituer un régime parlementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par les modifications proposées à l'article 49 de la Constitution, la proposition de loi vise à faire de la Vème République un régime résolument parlementarisme. Le présent amendement vise à lui donner un titre plus conforme à ses aspirations.